Envoyé en préfecture le 08/06/2021
Reçu en préfecture le 08/06/2021
Affiché le
ID : 077-217705011-20210608-75_2021_039-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 *(13 présents et 2 pouvoirs)*

Date de la convocation du conseil municipal : **28 mai 2021**
Date d'affichage : **28 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, à 19h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS, Carlos VALERO

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS, Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2021-039

OBJET : CHANGEMENT DES FENÊTRES DE LA MAIRIE ET D'UNE PORTE DE L'ÉCOLE

Jacques ILLIEN explique que la loi de transition énergétique oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants à se doter d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial *(PCAET)*.

La Communauté de Communes Moret Seine & Loing *(CCMSL)* a déjà engagé une démarche de rédaction de ce plan véritable projet de développement durable stratégique et opérationnel.

Il s'agit d'établir une liste d'actions concrètes, programmées sur 6 ans, qui auront pour triple objectif de :

- *Limiter la production des gaz à effet de serre ;*
- *Promouvoir des énergies renouvelables ;*
- *Préserver la qualité de l'air.*

Une première phase de diagnostic a été réalisée par des experts pour dresser un état des lieux dans l'ensemble des communes de la CCMSL et d'évaluer les pistes susceptibles de permettre au territoire d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Jacques ILLIEN précise que, pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique *(C.R.T.E.)*.

Ce contrat doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, dans leurs priorités, les ambitions de la transition écologique, au sein de leurs projets de territoire. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière est portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la promotion des énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments seront prises en compte.

Jacques ILLIEN ajoute que, concernant ce dernier point, le changement des fenêtres de la mairie est éligible à une subvention de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux *(DETR)* dans le cadre du CRTE, cet investissement répondant aux engagements du PCAET de la CCMSL. Une délibération en ce sens doit être prise d'ici le 30 juin 2021, c'est pourquoi il est proposé aux élus de délibérer sur ce sujet.

- ***Les vitrages des huisseries proposées ont reçu les agréments CEKAL DTA n° 6/16-2328 et NF CSTBat n° 4935T-60-72 et n° 4934T-64-72. Ils présentent une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent de type A*3 E*7B V*A2. Le coefficient Uw (coefficient de transmission thermique qui exprime la capacité d'une fenêtre à conserver la température intérieure) est de 1,3 W/m².K, lorsque la norme prescrit une valeur comprise entre 1,2 et 1,5 W/m².K. Enfin, le facteur solaire Sw (capacité d'une fenêtre à transmettre la chaleur du soleil) est de 0,43 pour une valeur normative qui doit être comprise entre 0 et 1.***

Le devis de la société SOPROMAT prévoit le changement de 8 fenêtres (2 au rez-de-chaussée, 5 à la bibliothèque et une au grenier) ainsi que la porte d'entrée de l'école élémentaire. Le montant du devis est de 13 027,84 H.T., assujettis à 5,5 % de TVA. Le montant attendu de la subvention pourrait être de 80% du montant HT du devis, soit un reste à charge pour la commune de 2 605,57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le devis de la société SOPROMAT pour un montant de 13 027,84 H.T. et autorise le maire à solliciter, auprès des services de l'État, au titre de la D.T.E.R 2022, une subvention à hauteur de 80%, soit 10 422, 27 € après transmission à l'E.P.C.I. de Moret Seine-et Loing.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 7 juin 2021,
Acte rendu exécutoire après publication, le 8 juin 2021.
Le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)